

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2012
(convocation du 10 décembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 10
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 12 h 10 et à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. ISTE Michèle à Mme. MELLIER Claude
Mme LIRE Marie-Françoise à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 11 h 20
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55 et partir de 12 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 20 et à partir de 11 h 35
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 35
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien à partir 12 h 20
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. DAVID Yohan à M. DUCASSOU Dominique
Mlle. DELTIPLE Nathalie à Mme. EWANS Marie-Christine
Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphane à partir de 12 h 10
Mme EL KHADIR Samira à M. TRIJOLET Thierry à partir de 11 h 50

M. GUICHOUX Jacques à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 10
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. LABISTE Bernard à partir 12 h 10
M. LOTHAIRE Pierre à M. DAVID Jean-Louis
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 10 h 35
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11 h 20
M. MOULINIER Maxime à M. HERITIER Michel à partir de 12 h 10
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. WALRYCK Anne
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 35
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 9 h 50
Mme SAINT ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 50 et à partir de 12 h 50
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 11 h 45

LA SEANCE EST OUVERTE

Convention de partenariat 2012 - Association Régie de Quartier de Cenon - Plan d'actions de la Ressourcerie Cenon Palmer - Décision - Autorisation - Subvention

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Contexte

En 2012, l'Association Régie de Quartier de Cenon (ARQC) compte dans ses effectifs 28 contrats CUI/CAE, 11 salariés en CDD et 17 en CDI. Au total, l'association emploie 56 salariés, dont 38 en équivalent temps plein.

La ressourcerie Cenon Palmer, gérée directement par l'association parmi d'autres chantiers d'insertion, permet à elle seule d'employer 12 personnes.

Pour rappel, les objectifs de la ressourcerie sont d'améliorer le cadre de vie et favoriser le développement économique, l'Association Régie des Quartiers de Cenon (ARQC) offrant un travail rémunéré à ses habitants (elle requalifie les tâches en leur donnant une dimension d'utilité sociale).

Les activités répondent à des besoins précis des quartiers et permettent de développer le lien social :

- Entretien et propreté de l'habitat,
- Nettoyage et propreté urbaine,
- Un espace de mobilisation et de redynamisation qui permet d'effectuer un travail sur soi et qui favorise la prise de confiance en soi,

La ressourcerie est destinée à : favoriser l'insertion socioprofessionnelle, développer le lien social, améliorer le cadre de vie des résidents et les sensibiliser à l'environnement, à travers l'activité de collecte, « relookage », revente à prix modique des « encombrants » collectés, et des animations diverses. Cette ressourcerie a obtenu un double conventionnement, chantier d'insertion depuis sa création et entreprise d'insertion depuis le 1^{er} août 2012.

En activité depuis le mois de juin 2010, la ressourcerie de Cenon Palmer a fait l'objet en 2011 d'un premier partenariat avec la Communauté Urbaine de Bordeaux afin de financer son programme d'action en faveur de la collecte des déchets, de leur valorisation, de la

revente des objets de réemploi à prix modique, ainsi que de la sensibilisation du grand public aux gestes éco-citoyens et à la réduction des déchets.

Son activité aujourd'hui sort grandie de ce premier partenariat avec la CUB, car d'une part les acteurs au service de la ressourcerie et qui travaillent avec elle sont toujours plus nombreux sur le terrain pour développer le réemploi des objets et l'insertion sociale, et d'autre part car un réseau de ressourceries émerge actuellement sur le territoire.

Son action a permis de développer l'emploi et la réinsertion de personnes en difficulté sur le secteur de Cenon.

Le lien social a également été accentué par la démarche de sensibilisation à l'écocitoyenneté auprès des habitants de Cenon, ce qui a eu pour effet de réduire les coûts engendrés par les collectes et le traitement des déchets encombrants des ménages. De plus, les plus-values apportées aux déchets traitées par la ressourcerie ont permis à nombre d'objets de retrouver une seconde vie et de trouver preneurs facilement grâce aux prix très abordables pratiqués pour leur revente.

La ressourcerie a ainsi un effet très bénéfique pour la régie de quartier de Cenon, car elle permet de l'identifier comme un acteur responsable, pédagogique pour le public, et contributeur du développement durable.

Actions réalisées en 2011

La ressourcerie a pris le pari de se développer encore davantage en 2011, ce qu'elle a fait grâce notamment à la mise à disposition de nouvelles prestations, telles que l'aménagement d'espaces collectifs, et la fabrication de mobiliers.

Ce gain d'activité et cette montée en gamme des prestations fournies par la structure ont permis en 2011 de recruter 5 nouvelles personnes en insertion, car d'une part la ressourcerie a bénéficié d'un conventionnement Atelier Chantier d'Insertion de 12 mois en 2011 sur ses activités de collecte, valorisation et vente à la charge des bailleurs, des associations et des particuliers. D'autre part, ces recrutements ont été permis par un appui financier et un appui à l'accompagnement des contrats aidés soutenus.

Néanmoins, ont été constatés en 2011 certains obstacles au suivi des personnes en difficultés accompagnées par la structure après leur prise de poste en insertion, et plus largement par la Régie de Quartier, en raison de causes sociales diverses ayant eu pour effet des démotivations dans la construction du projet professionnel et parfois même un absentéisme. Cet aspect du suivi social de l'insertion des personnes en difficulté avait pour objectif d'être amélioré dans le cadre du plan d'actions 2012 de la Régie de quartier.

Les réalisations de la ressourcerie ont été nombreuses en 2011, avec notamment des prestations pour le Rocher de Palmer, la Maison Eco-citoyenne d'Artigues, Domofrance, ou encore la Régie de Quartier Habiter Bacalan (notamment en matière d'aménagements).

Enfin, une étude d'opportunité (CUB, Domofrance) a été lancée en 2011, à partir de l'expérience de la ressourcerie de Cenon Palmer, sur la valorisation des déchets encombrants sur la Rive Droite. Cette réflexion est sur le point d'aboutir aujourd'hui, avec en 2013 la création programmée d'un réseau collectif de gestion des encombrants en vue de leur revalorisation et revente sur le territoire du GPV.

Plan d'actions de la ressourcerie pour l'année 2012

Les actions de la ressourcerie de Cenon Palmer concernent le réemploi d'objets de type « encombrants » issus des dons et des collectes réalisées, qui après un premier tri sont remis en état, transformés pour des nouvelles utilisations, et mis en vente à tout type de public (12 personnes travaillent en contrat 26 heures au sein de la ressourcerie : 5 contrats CUI/CAE, 5 contrats CDDI, et 2 CDI encadrants).

Le plan d'actions pour 2012 repose sur les objectifs spécifiques suivants :

- Collecte et sélection des objets récupérés

Un service développé par la ressourcerie est à disposition des habitants concernés, car ils ont possibilité de déposer volontairement leurs déchets encombrants. De plus, le passage des collecteurs de la structure se fait parmi les résidents, sur simple sollicitation. Cette prestation a été développée davantage en 2012 par la Ressourcerie, dans des objectifs de réduction des déchets à la collecte, et donc de réduction des coûts liés au traitement des déchets pour les habitants bénéficiaires.

- Ateliers créatifs

La ressourcerie gère et anime des ateliers créatifs à destination des habitants dans le quartier Palmer, pour faire passer des messages sur la revalorisation des déchets, et les savoirs-faires qui en découlent. 2012 a été l'occasion d'intensifier l'accueil des gens du quartier deux fois par semaine autour de la rénovation du mobilier, des ateliers-thème pour les enfants, et de la sensibilisation sur les déchets.

- Vitrine de la Ressourcerie

La Vitrine est le site de vente de la ressourcerie pour les objets revalorisés, lesquels sont mis en étalage à prix modéré (réduction du prix des produits de 25% pour les cenonnais bénéficiaires des minimas sociaux).

- Solutions pour la gestion des encombrants ménagers

Les salariées de la ressourcerie sont porteuses de solutions pour la gestion des encombrants, telles que la création d'une véritable filière de gestion des encombrants, la mise en place d'un réseau économique pérenne pour la valorisation et le réemploi des déchets détournés du circuit basique de destruction, l'offre d'un service de proximité aux habitants avec à la clé une amélioration des conditions de vie (plus d'entassement de déchets au pied des immeubles).

- Sensibilisation à la protection de l'environnement

L'environnement et sa protection sont mis en avant par la structure à travers un service éco citoyen mettant en interaction les habitants du quartier Palmer autour de sa démarche environnementale.

- Création de lien sociale entre les habitants

Le travail entamé en 2010 par la ressourcerie permet aujourd'hui le dialogue et le rapprochement entre les habitants et les professionnels qui y travaillent, ce qui facilite les initiatives d'échanges de savoir-faire et de création autour de la valorisation et du développement durable.

- Développement de l'insertion par l'activité économique

La démarche de la ressourcerie est à la base volontaire en termes d'insertion par l'activité économique. Ce volontariat paie aujourd'hui et a permis la création de 5 emplois aidés en 2011, dont 4 en « Atelier Chantier d'Insertion ».

- Aboutissement des réflexions sur le réseau de valorisation des encombrants

La démarche initiée par les régies de quartiers de Cenon, Bacalan et Lormont sur la création d'un réseau mutualisé en termes de moyens humains et matériels pour la valorisation des déchets encombrants a été intensifiée en 2012, avec notamment la démarche R³, qui est en cours d'élaboration (projet de Société Coopérative avec mutualisation des fonctions de collecte et de revalorisation des Régies de Quartier de Cenon, Lormont et Bacalan, en lien avec les habitants des quartiers concernés, les partenaires du territoire du GPV et de la CUB).

- Volet communication

En avril 2012, la ressourcerie a participé et fait participer les habitants de Cenon et des communes limitrophes à la Semaine Durable, à travers des actions de sensibilisation et d'information sur le traitement des encombrants (mise en place de stands, animations grand public, ...). Par ailleurs, le futur site web de la ressourcerie est en cours de réalisation.

Conventionnement 2012 et partenariat avec la CUB

2012 marque l'année de la confirmation de l'utilité sociale et économique de la ressourcerie de Cenon Palmer, autant pour le territoire de la Rive droite de par ses retombées en termes économique et environnemental, que pour les habitants de Cenon et des communes avoisinantes, qui bénéficient d'un panel de prestations dans lesquelles ils sont en même temps acteurs.

La Communauté Urbaine souhaite encourager ces démarches et le développement des ressourceries sur son territoire, d'autant qu'elles souhaitent s'associer pour intensifier leurs actions en faveur de l'insertion par l'activité économique, le développement durable et la proximité.

La ressourcerie sollicite ainsi la CUB pour un financement de 15 000 € afin de pérenniser son action en faveur des habitants du territoire cenonnais (et alentours) en 2012, et de pouvoir développer l'emploi, le réemploi et les prestations de services en proximité plus largement sur la rive droite.

Ce financement était le même en 2011, et permettra à la structure de gérer d'une part en 2012 les nouveaux emplois créés en insertion sociale, d'autre part l'augmentation d'activité de la ressourcerie, notamment en matière de valorisation des encombrants et des mobiliers réformés.

A ce sujet, la structure s'est vue mettre à disposition par la CUB cette année le mobilier réformé issu des réfections des bâtiments communautaires, ce qui lui a permis de remettre dans le circuit marchand et pour des populations en ayant le besoin, ce mobilier à bas coût.

Une convention sera établie ci-joint à cette délibération pour l'année 2012 entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Régie de quartier de Cenon.

Concernant le budget de la structure, les chiffres présentés ci-dessous sont ceux représentant l'ensemble des actions de l'Association Régie de Quartier de Cenon (56 emplois). Pour autant, l'aide financière communautaire (15 000 €) sollicitée se focalisera sur les actions spécifiques de la ressourcerie Cenon Palmer, dont le plan d'actions 2012 concerne 12 emplois aujourd'hui, peut-être davantage demain.

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	31 606,00	Ventes de produits finis, prestations de services	683 048,00
Services extérieurs (locations, assurances, ...)	49 430, 00	Subventions d'exploitation :	
		Etat	15 850,00
		Département	61 661,00
		CUB	15 000,00
		Autres EPCI	16 500,00
		Commune(s)	48 500,00
		Organismes sociaux	15 500,00
		CNASEA (emplois aidés)	364 566,00
		Autres	5 000,00
Autres services extérieurs (honoraires, publicité, déplacements, ...)	50 255,00		
Impôts et Taxes	40 500,00		
Charges de personnel	1 043 584,00	Autres produits de gestion courante (dons)	500,00
Charges financières	900,00		
Dotations aux amortissements, provisions et engagements	9 850,00		
TOTAL CHARGES	1 226 125,00 €	TOTAL PRODUITS	1 226 125,00 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Règlement d'intervention communautaire relatif aux structures associatives

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE que la demande de subvention de la Régie de Quartier de Cenon d'un montant de 15 000 € au titre du plan d'actions 2012 est recevable car ces actions contribuent aux objectifs définis par la Communauté Urbaine de Bordeaux en matière de gestion des déchets, d'économie sociale et solidaire et de dynamique économique du territoire.

DECIDE

Article 1 : L'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au titre du plan d'actions 2012 de la ressourcerie de Cenon Palmer, au bénéfice de la Régie de quartier de Cenon,

Article 2 : Le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux est autorisé à signer la convention financière 2012 ci-annexée, destinée notamment à déterminer les modalités de versement de la subvention communautaire,

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours chapitre 65 - article 6574 - fonction 901 - CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 JANVIER 2013**

PUBLIÉ LE : 10 JANVIER 2013

M. FRANCK MAURRAS